



COMMUNIQUE DE PRESSE

PREVENTION INCENDIE – Aider les communes à établir leur plan communal pluriannuel de débroussaillage pour prévenir les incendies de forêt

Durant deux étés successifs, le département a connu des incendies dévastateurs pour ses forêts, avec près de 4800 ha partis en fumée en 2016 et une estimation actuelle de 1600 ha en 2017. Pour protéger efficacement les personnes et les biens, le débroussaillage reste un préalable indispensable. Son application est sous la responsabilité des maires, lesquels rencontrent souvent des difficultés dans sa mise en œuvre.

*Aussi les Communes forestières des Bouches-du-Rhône et l'Agence technique départementale 13 organisent **une nouvelle session de formation pour les élus du département pour les aider à « Etablir un plan communal pluriannuel de débroussaillage » le mercredi 18 octobre prochain à Rousset (13).***

L'importance des incendies de l'été 2016 dans les Bouches-du-Rhône, des dégâts matériels qu'ils ont engendrés et du préjudice que subit l'espace naturel de notre département, interpelle quant aux **suites à donner en matière d'actions de prévention**. Celles-ci, bien que pilotées par l'Etat, sont menées avec **une forte implication des communes et une responsabilité importante de leurs maires**.

En matière de débroussaillage* réglementaire, l'obligation de débroussailler revient à tout propriétaire de construction située à moins de 200 m d'une forêt. **Dans les Bouches-du-Rhône, toutes les communes sont concernées par cette exigence légale.**

Mais son application est de la responsabilité des maires, qui disposent à cet effet de pouvoirs de police renforcés et d'outils juridiques de coercition pour parvenir à son exécution.

Les premiers retours sur les feux de cet été montrent l'insuffisance, voire l'inexistence de débroussaillage autour des constructions endommagées. Les maires éprouvent en effet des **difficultés récurrentes dans la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage sur leur commune.**

Aussi les Communes forestières des Bouches-du-Rhône et l'Agence technique départementale 13 ont développé une **nouvelle formation**, à l'attention des élus du département, **pour apprendre à établir un plan communal pluriannuel de débroussaillage**, dont une session a déjà eu lieu en juin 2017 dans les Alpilles.

Aujourd'hui elles proposent une session de cette nouvelle formation le :

**Mercredi 18 octobre 2017 de 9h à 16h
à Rousset (13)**

Journalistes, vous êtes conviés à participer à cette rencontre.

Cette formation s'adresse aux élus ayant déjà suivi le premier volet de la formation relative à la connaissance et l'application des obligations légales de débroussaillage, qui est organisée régulièrement depuis plusieurs années.

Sous forme d'**ateliers pratiques basés sur des cas réels** dans les Bouches-du-Rhône, cette nouvelle formation permettra une mise en situation concrète des élus participants. L'essentiel de cette journée portera sur **la stratégie de mise en place** d'un plan communal de débroussaillage : définition des étapes de réalisation ; interlocuteurs de l' élu ; présentation des outils existants ; estimation du coût...
Des témoignages d'élus viendront enrichir les apports des stagiaires.

**Le débroussaillage vise à diminuer l'intensité et limiter la propagation du feu. En créant une discontinuité de la végétation tant verticalement qu'horizontalement, il assure une plus grande auto-protection des constructions lors des incendies de forêt. Bien réalisé, il facilite ainsi l'action des pompiers.*

L'Association des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. Elle compte 68 collectivités adhérentes fin 2016 (soit 66% des forêts communales), qui participent à ses actions et bénéficient de l'appui de son équipe technique au sein d'un réseau régional et national.
<http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Créée en 2003, par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'agence technique départementale des Bouches-du-Rhône apporte aux collectivités une assistance technique, juridique et financière ; elle propose aussi un plan de formations aux élus locaux. L'ATD13 compte à ce jour parmi ses adhérents, 108 communes sur les 119 du département et 21 groupements. Les adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle pour bénéficier des services de l'ATD13.
www.atd13.fr

Contact :

Communes forestières des Bouches-du-Rhône

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13 120 Gardanne

Contacts presse :

Isabelle DESMARTIN / Tél 04 42 65 78 14 / 07 77 08 30 59

isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Presse : Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Je souhaite un contact pour plus d'informations

Je serai présent(e) lors de la formation du 18 octobre 2017